

Protection sociale

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe : Le plus gros contribuable du canton, Philip Morris International (PMI) ne versera plus l'impôt ecclésiastique. Pour rappel, celui-ci, facultatif dans le canton de Neuchâtel, permet aux associations d'entraides catholiques et protestantes de subvenir, entre autres, aux besoins des plus démunis.



Offusquée par cette décision de PMI, la Conseillère nationale libérale et présidente de la Fédération catholique du canton, Sylvie Perrinjaquet, est montée au créneau en dénonçant la suppression de cette manne financière et ses répercussions sur les prestations d'entraide de l'Eglise. C'était oublier un peu vite sa participation au démantèlement social qu'a connu notre canton.

Ainsi, en diminuant l'aide matérielle des personnes à l'aide sociale ou les subsides d'assurance-maladie pour les bas revenus, Madame Perrinjaquet, alors Conseillère d'Etat, a participé, en 2006, au transfert des compétences de l'Etat sur des tiers et fragilisé par là même notre système de protection sociale. Devenue Conseillère nationale, elle a réitéré l'exercice en votant « oui » à la révision de l'assurance chômage (LACI), qui propulsera un nombre conséquent de citoyens dans les filets de l'aide publique... et privé!

En réalité, toute libérale qu'elle est, Madame Perrinjaquet a toujours soutenu le transfert des responsabilités de l'Etat sur les individus et les milieux associatifs privés (1). Or, l'égalité et la protection sociale ne relèvent pas de la charité. C'est un droit.

La constitution des sociétés modernes a, pour rappel, reposé sur le passage progressif de l'assistanat privé (mécénat, bonnes oeuvres,...) à la protection sociale publique, susceptible de limiter l'arbitraire et d'assurer une plus juste répartition des richesses. Par son caractère universel, la protection sociale est donc de la responsabilité de toutes et tous.

Toute scandaleuse qu'elle soit, la décision de PMI répond à une logique néolibérale d'accumulation de profits, appuyée par ceux-là même qui aujourd'hui semble la condamner.

Bref, le travail quotidien sur le terrain des Eglises et des oeuvres d'entraides, assumé le plus souvent par un personnel exceptionnel, est essentiel, afin de répondre ponctuellement aux défaillances du système. Toutefois, ces oeuvres privées ne sauraient devenir la règle et se suppléer aux responsabilités de l'Etat.

A l'heure où l'étude de l'OFS sur l'accroissement de la pauvreté en Suisse vient conforter celle de Caritas, il est grand temps de recentrer le débat et d'en faire plus que jamais un thème politique.

(1) Ce passage est néanmoins à relativiser, puisque le Collège où siégeait Madame Perrinjaquet avait également effectué, en 2006, des coupes linéaires sur les subventions allouées à des associations caritatives.

Dessine-moi un canton

« Dessine-moi un canton », tel était le thème des 12ème « Rencontres de Décembre » au Club 44 de La Chaux-de-Fonds. Thème prometteur s'il en est, celui-ci s'est pourtant principalement limité à la question du TransRun. Découlant d'un large consensus, les protagonistes ont rappelé, à juste titre, la nécessité d'une telle réalisation, permettant de raccourcir le temps de parcours en transports publics entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.



Pour rappel, différents projets sont en cours dans le canton de Neuchâtel, notamment au niveau de la « mobilité physique ». Ainsi, le projet d'agglomération et le TransRun font figure de moteur dans ce domaine. Ils permettront de favoriser les déplacements (intra et intercantonaux, voir internationaux avec le projet d'agglomération urbaine du Doubs et la possibilité de se rattacher à la Franche-Comté) tout en désengorgeant les Montagnes neuchâteloises et l'Arc jurassien.

De plus, première priorité pour la Mère commune, le projet de contournement routier des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds permettra de libérer des espaces pour les transports publics et d'améliorer fortement la qualité de vie.

Toutefois, cloisonné sur le thème de la « mobilité physique », le débat a cependant éludé une problématique bien plus fondamentale pour l'avenir du canton, à savoir... la mobilité sociale. En effet, bien que le canton de Neuchâtel n'ait jamais dégagé autant de richesse, jamais les disparités sociales n'ont été si importantes. Pour preuve, les dépenses liées à l'aide sociale, qui, malgré une baisse candaleuse des prestations individuelles, ont tout simplement explosé. Ainsi, celles-ci sont passées entre 1992 et 2010, de 3 à 100 millions de francs. Cette situation s'explique notamment par la structure socio-économique de la population neuchâteloise (famille monoparentale, bas revenus, chômage des jeunes,...), caractérisée par sa forte urbanité.

Les investissements relatifs au financement du TransRun, projet nécessaire et extrêmement important, ne doivent cependant pas se faire au détriment des dépenses sociales. La constitution d'un fonds spécifique au financement de cette infrastructure et des taxes affectées (par exemple sur les parcs des centres commerciaux, gros générateurs de trafic) doivent donc rapidement se mettre en place pour financer la part cantonale. Il en va d'ailleurs de la possibilité même de faire passer le projet devant le peuple.

Favorisant les échanges de capitaux (et non leur répartition), la problématique de la mobilité physique ne doit par conséquent pas supplanter celle de la mobilité sociale, ce d'autant plus qu'elles sont intrinsèquement liées à de nombreux domaines (accessibilité des bas revenus aux transports publics, libéralisation programée des infrastructures,...) Bref, le développement du canton se fera avec tous,... où il ne se fera pas.

Pour dessiner le canton de demain, il est grand temps de s'atteler à la lutte contre la précarisation dans le canton.